

Mairie de PROPIAC LES BAINS

République Française

Date de Convocation : 18/02/2025	Membres : En Exercice : 10 Pour : 7 contre : 0	Présents : 7 Votants : 7 abstention : 0
-------------------------------------	--	---

Le 4 mars 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Alan PUSTOCH, Maire.

Etaient présents : Thierry BRUSSET, Éric CLOT, Dorian DUBOUCHET, Élie GIRARD, Sébastien GIRARD, Monique ZIMMERMANN,

Etaient absents : Marie-José BRUSSET, Driss EL JABBAHI, Franck PEUVRIER

Secrétaire de séance : Monique ZIMMERMANN

Délibération n°2025-10 du 4 mars 2025
Vote du Budget 2025

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2025-09 du 4 mars 2025

Il est demandé au Conseil municipal de se pronocer sur le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	309 675.43 €	309 675.43 €
Section d'Investissement	93 534.77 €	93 534.77 €
TOTAL	403 210.20 €	403 210.20 €

le Conseil municipal,

- Vu le projet de budget primitif 2025

Après avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de Fonctionnement
 - Au niveau du chapitre pour la section d'Investissement

	DÉPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	309 675.43 €	309 675.43 €
Section d'Investissement	93 534.77 €	93 534.77 €
TOTAL	403 210.20 €	403 210.20 €

Fait et délibéré à PROPIAC, le 4 mars 2025

Le Maire,
Alan PUSTOH

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 026-212602569-20250304-DELIB202510-DE